

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de périmètre délimité des abords de la maison du XV^{ème} siècle située 14 rue du château sur la commune de Salornay-sur-Guye,

PETITIONNAIRE : Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Saône-et-Loire (UDAP), 37 boulevard Henri Dunant, CS 80140, 71040 MACON Cedex 9

OBJET DE LA DEMANDE :

Projet de périmètre délimité des abords de la maison du XV^{ème} siècle située 14 rue du château sur la commune de Salornay-sur-Guye,

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par la DRAC BFC et déposé à la mairie de Salornay-sur-Guye (71250).

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de Mme Marie GUIBERT, Architecte des Bâtiments de France, cheffe de l'UDAP (tél. 03.85.39.95.20 – mail : udap71@culture.gouv.fr).

DUREE DE L'ENQUETE :

L'enquête publique se déroulera du vendredi 02 décembre 2022 à 14 h vendredi 16 décembre à 17h soit 15 jours.

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :

A la mairie de Salornay-sur-Guye, sur le lieu du site et à l'UDAP.

L'avis d'enquête est publié sur les sites internet de la préfecture de Saône-et-Loire : www.saone-et-loire.gouv.fr, de l'UDAP et de la mairie de Salornay-sur-Guye, le cas échéant.

DEPOT DU DOSSIER :

Mairie de Salornay-sur-Guye, siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public. Le dossier sera également consultable sur les sites internet de la préfecture de Saône-et-Loire : www.saone-et-loire.gouv.fr, de l'UDAP et de la mairie de Salornay-sur-Guye, le cas échéant.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Salornay-sur-Guye, Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Salornay-sur-Guye, ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr). Elles seront annexées au registre d'enquête.

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. René PICCINI, militaire en retraite.

Durant l'enquête publique, M. PICCINI sera présent à la mairie de Salornay-sur-Guye, les :

- vendredi 02 décembre 2022 de 14 h à 17 h
- jeudi 08 décembre 2022 de 14 h à 17 h
- vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17h.

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Salornay-sur-Guye, à l'UDAP, ainsi qu'à la préfecture de Saône-et-Loire - bureau de la réglementation et de l'environnement aux heures normales d'ouverture des bureaux. Ces éléments seront également publiés sur les sites internet de la préfecture de Saône-et-Loire (www.saone-et-loire.gouv.fr), de l'UDAP et mairie de Salornay-sur-Guye, le cas échéant.

Le périmètre délimité des abords est créé par arrêté du Préfet de région ou décret en Conseil d'État.